

▪ **Séance du vendredi 19 février 2016 à 21 h 00**

L'an deux mille seize et le dix-neuf février, à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la salle du conseil de la mairie de MONTELS sous la présidence de Monsieur Ludovic RAU, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

<b>ORDRE DU JOUR :</b>
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Entretien éclairage public-Convention</li><li>2. Informations et questions diverses</li></ol>

**Etaient présents :** Mme BOYER Monique

RAU Ludovic- SOUTIE Didier-ROULAND Robert-SOUPART Patrick-ALAJARIN Frédéric -GLAUDIS Frédéric

**ABSENTES :**Mmes BRUN Céline- ARTUSO Christel-CLOT Marie-Christine-VIRILLI M. Christine

Monsieur ALAJARIN Frédéric a été désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ludovic RAU, Maire qui constate que 7 Conseillers Municipaux sur 11 sont présents et que le conseil peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2015 n'appelant pas de modifications, est adopté à l'unanimité des membres présents.

**1. Entretien éclairage public-Convention**

Le Maire, ayant exposé les faits ;

- 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- Vu la nécessité de renouveler la convention pour l'entretien de l'éclairage public, ceci à compter du
  - Vu les prestations de l'entreprise ESCAFFIT jusqu'à ce jour ;
  - Vu la proposition nous étant faite par l'entreprise ESCAFFIT d'un montant global annuel de 200 € H.T ;

Monsieur le Maire propose à ses conseillers :

- de renouveler la dite convention ;
- de valider la proposition faite par l'entreprise ESCAFFIT pour l'entretien de l'éclairage public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents :

- **autorise Monsieur le Maire à signer la convention passée avec la société ESCAFIFT , relative à l'entretien de l'éclairage public de la commune ;**
- **mandate Monsieur le Maire pour le choix de l'entreprise.**

**2. Questions et informations diverses**

**Cimetière communal** : Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal a décidé de procéder au déplacement de la concession n° 44 en la positionnant contre le mur, tout en la laissant dans l'axe du chemin. Par conséquent, le chemin sera prolongé par la mise en place de bordures et les arbres seront enlevés. Ceci pour permettre la création d'emplacements supplémentaires qui seront donc disponibles.

**Mur derrière la salle** : Il a été décidé de positionner une clôture (grillage) sur le mur de la salle (côté sud de la mairie).

**Adressage** : Monsieur le Maire propose aux membres présents de prévoir la mise en place de l'adressage sur la commune. L'ensemble du conseil municipal étant d'accord avec ce projet. Un dossier de demande de subvention sera déposée, dans le cadre des amendes de police, au service adéquat.

Plus aucune question ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 55

Ludovic RAU	Christel ARTUSO	Frédéric ALAJARIN
Céline BRUN	Monique BOYER	M. Christine CLOT
Frédéric GLAUDIS	Robert ROULAND	Patrick SOUPART
Didier SOUTIE	M. Christine VIRILLI	

